



# COMITE DEPARTEMENTAL D'ESCRIME DES HAUTS DE SEINE

## INDEMNITES D'ARBITRAGE

Lors des épreuves officielles du département (EDJ, Circuit Départemental M14, Championnats départementaux par Equipes et Individuels) ou lors des Challenges de club intégrés au classement départemental, les organisateurs devront respecter les indemnités fixées dans la grille ci-dessous :

### Grille tarifaire des indemnités journalières des arbitres :

Arbitre en Formation départementale (FD)	→	20 €
Arbitre Départemental (D)	→	25 €
Arbitre Régional (R)	→	40 €
Arbitre National B (NB)	→	50 €
Arbitre National A (NA)	→	60 €
Arbitre International (I)	→	70 €

Un arbitre en formation touche l'indemnité correspondant au grade inférieur au diplôme préparé.

Par exemple, un arbitre en formation régionale touchera l'indemnité d'un arbitre départemental.

### Bonus supplémentaire pour arbitrage lors d'une phase finale

Le règlement fédéral ne prévoit plus de prime d'arbitrage pour les phases finales.

En adéquation avec la politique de notre Ligue, le CDE92 n'appliquera pas de bonus cette saison.

CDE92